

REUNION du 22 octobre 2010

Le 22 octobre 2010, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de BONNEVILLE LA LOUVET à 20 heures 20 la présidence de Monsieur Hubert COURSEAUX, Maire.

Etaient présents : Messieurs GOULLEYE et CAREL, adjoints. Mesdames HOPSORT, BIOT, LEVAVASSEUR. Messieurs DELAHAYE, CANIVET, DUBOS, GREAUME, JELENSPERGER, LEGAY et HOMO.

Absents excusés : Marcel GREAUME et Maryvonne FONGARNAND

Madame Claire LEBAILLY est nommée secrétaire.

DEVIS PROJET AMENAGEMENT ZONE Aub

Dans le cadre du projet de réalisation d'une extension urbaine du centre bourg, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre du groupement La Fabrique des Paysages-Aménagéo, seul prestataire ayant répondu à notre demande.

Cette proposition porte sur :

- la réalisation des études préalables d'urbanisme
- l'établissement du permis d'aménager
- une mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du terrain communal objet du projet.

La mission comprend 2 tranches :

- 1 tranche ferme relative aux études préalables d'urbanisme.
- 1 tranche conditionnelle portant sur l'établissement du Permis d'aménager et une sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement communal.

La tranche ferme comportera :

- l'étude des règles d'urbanisme en vigueur qui concerne la zone 1Aub que la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation.
- une analyse urbaine, architecturale et paysagère du site replacé dans le contexte élargi du centre bourg.
- La réalisation du relevé topographique du terrain.
- Une esquisse générale d'aménagement portant sur l'ensemble de la zone d'urbanisation envisagée avec proposition de découpage parcellaire.
- L'implantation des constructions au regard de la topographie, de l'exposition du terrain, du contexte urbanistique et paysager environnant,
- Le traitement des emprises publiques (voiries, espaces publics piétonniers, espaces verts...)
- Le principe de traitement des clôtures (enjeu essentiel de la transition entre espaces public et espace privé).

Pour la réalisation de cette tranche ferme, la proposition de ce cabinet d'études s'établit à 8.700€HT soit 10.405,20€TTC ;

Pour la réalisation de la tranche conditionnelle (soit le permis d'aménager, le dossier de loi sur l'eau et la maîtrise d'œuvre), les honoraires s'élèvent à la somme de 44.700€HT, soit 53.461,20€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de la tranche ferme relative aux études préalables d'urbanisme au prix de 8.700€ HT et décide la mise en place d'une commission chargée du suivi de ce dossier comprenant monsieur le Maire accompagné de Messieurs GOULLEY, GREAUME et CAREL,

adjoints, Mesdames HOPSORT et LEBAILLY. Messieurs HOMO, DUBOS, DELAHAYE, JELENSPERGER, CANIVET, LEGAY.

COLOMBARIUM

Suite à la mise en place d'un columbarium au cimetière communal, le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur GOULLEY, maire adjoint chargé du cimetière, décide de fixer à 600€ le prix de la concession d'une case au columbarium pour une durée de 30 ans.

REVISION PLU – PLAN d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Prenant en compte le PLU initial, approuvé le 31 janvier 2008, ses atouts et ses limites, la commune, à partir de ses propres constats a défini et ajusté ses enjeux. Dès lors, après plusieurs réunions de travail de la commission communale d'urbanisme accompagnée d'un technicien du CAUE et du cabinet d'étude AMENAGEO, elle s'est fixée les objectifs suivants, en terme de protections et de développements :

- **Axe n°1 AFFIRMER DES ESPACES DÉDIÉS**
 - *limiter les développements non structurés (mettre fin au mitage)
 - *conforter la vocation des 4 types d'espaces communaux (protéger la vallée de la Calonne et les Vallons, préserver les coteaux bocagers et les boisements, garantir la vocation agricole du plateau, densifier et épaissir le bourg)
 - *valoriser le potentiel touristique
- **Axe n° 2 STRUCTURER LE BOURG**
 - * réorganiser les développements urbains
 - * préciser les capacités d'accueil et de développements (l'objectif affiché est d'environ 1000 habitants à échéance de 10 à 15 ans
 - * protéger les corridors verts et le poumon vert
 - * sécuriser les déplacements
 - * garantir la mixité fonctionnelle (bonne cohabitation entre activités et habitat) et mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions des lois Solidarité et Renouveau Urbains, particulièrement la création des P.L.U, Urbanisme et Habitat et Grenelle. Il souligne que leurs dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, expose le contenu du Projet d'aménagement et de Développement Durables.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu les dispositions des lois Solidarité et Renouveau Urbains, Urbanisme et habitat et Grenelle, notamment l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme,
- Vu les dispositions du décret du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et celles des articles R.123-1 et suivants,
- Vu la délibération en date du 11 juin 2010 prescrivant la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Entendu les avis des membres du Conseil Municipal,

Considérant qu'il résulte du débat que le projet d'Aménagement et de Développement Durable est conforme aux orientations souhaitées par le Conseil Municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme telles que définies ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil Municipal, sur décision du Maire, considérant que les crédits ouverts à l'article 673 du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants à hauteur de 2.528€ décide de prélever cette somme sur l'article 6237 ; le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur deux demandes de subventions reçues à ce jour, à savoir :

- l'une de l'école du Bon Pasteur de Pont l'Evêque, avis défavorable du conseil sachant que cette école est subventionnée par la Communauté de Communes.
- l'autre de la maison familiale de VIMOUTIERS, cette demande sera prise en compte sur l'exercice 2011 au moment du vote du budget primitif.

COMPTE RENDU de la COMMISSION des FINANCES

La commission communale des finances s'est réunie le lundi 11 octobre, sous la présidence de M.COURSEAUX, pour faire le point sur le compte administratif 2010, en fin d'exercice.

Les dépenses de fonctionnement restent tenues dans l'enveloppe budgétaire, sans aucun dépassement. Pour les dépenses d'investissement, par rapport au budget primitif 2010,

- les travaux d'aménagement fonciers 8^{ème} tranche, chemin de la Petitière, pour un montant de 50.000€ TTC seront réalisés en fin d'année.
- les travaux de voirie, chemin de la Butte Rossignol, sont en cours de réalisation et la facture correspondante sera payée sur l'exercice 2010.
- les travaux de l'église se déroulent dans de très bonnes conditions et devraient voir leur fin pour fin novembre. Deux devis supplémentaires ont été signés concernant la toiture, côté sacristie. L'emprunt concernant ces travaux (au taux de 2,8%) sera réalisé en fin d'année et remboursable sur 5 ans, pour les derniers paiements
- l'acquisition du terrain permettant l'agrandissement du parking du Nouveau Monde a été réalisée mais les travaux de voirie ne seront effectués que sur l'année 2012
- l'aménagement de la Place de la mairie avec déplacement du Monument aux Morts est terminé et le montant des travaux n'a pas dépassé l'enveloppe prévue pour ce programme.
- les travaux concernant la mise en place de l'assainissement collectif sont retardés suite à contentieux administratif ; l'enveloppe de 30.000€ prévue sur le budget communal ne sera donc pas utilisée sur l'exercice 2010.
- la municipalité a profité d'une opportunité pour acquérir un terrain situé derrière le Val Rocca et la dépense correspondante, soit la somme de 4.000€, a été prise sur le programme plantations reporté en 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le transfert éventuel de la cantine scolaire (dans sa totalité) à la communauté de communes ce qui en faciliterait la gestion financière ; la décision devra être prise lors de la prochaine réunion.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Monsieur Francis GOULLEY, maire-adjoint chargé de la voirie, informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie concernant la réfection du chemin de la Butte Rossignol sont en cours de réalisation, travaux effectués par l'entreprise EUROVIA.

Les travaux de voirie concernant l'aménagement foncier 8^{ème} tranche devraient être faits en fin d'année (pour la tranche ferme).

Le dossier administratif pour l'échange de terrain entre la commune et M.POSTEL est sur le point d'être finalisé en l'étude de Me Lemée. La commune devra alors mettre en place les clôtures pour délimiter la partie privée de l'espace communal destiné aux piétons.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TOURISME

la commission, sous la présidence de Madame FONGARNAND, envisage de rénover le Site Internet afin de le rendre plus attractif.

Comme il avait déjà été évoqué, la commission a décidé d'instaurer le principe d'une grande fête annuelle communale, au coeur du village, avec pique-nique géant réunissant les Bonnevillais. La date retenue pour la prochaine année serait le 26 juin 2011. Félicitations du conseil pour cette initiative.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal félicite la municipalité pour l'aménagement de la Place de la mairie.

LECTURE du CAHIER de LIAISON